

402648-2026 - Nadmetanje

Francuska – Arhitektonske i srodne usluge – Concours restreint pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Thérapeutique de Jour (CTJ)

Enfants Adolescents à Bruz (35)

OJ S 111/2026 11/06/2026

Obavijest o projektnom natječaju - Obavijest o promjeni

Usluge

1. Kupac

1.1. Kupac

Službeno ime: 35 CHU

E-pošta: t.blancveisse@ch-guillaumeregnyier.fr

Pravni oblik kupca: Tijelo koje se uređuje javnim pravom

Djelatnost javnog naručitelja: Zdravlje

2. Postupak

2.1. Postupak

Naslov: Concours restreint pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Thérapeutique de Jour (CTJ) Enfants Adolescents à Bruz (35)

Opis: Il s'agit d'un concours restreint portant " Esquisse " en application des articles L. 2125-1, L.2172-1 et R.2172-1 à R.2172-2, R.2172-4, R.2172-6, R.2162-15 à R.2162-2, R.2162-22 et R2162-25 du code de la commande publique. Le Centre Hospitalier Guillaume-Régnyier (CHGR) est un établissement public de santé mentale situé à Rennes, en Bretagne. C'est le principal hôpital psychiatrique du département d'Ille-et-Vilaine et un acteur de référence en France pour la prise en charge psychiatrique, la recherche et la formation en santé mentale. Cet établissement d'envergure régionale assure des missions de prévention, diagnostic, soins, réadaptation et réinsertion sociale, tout en intégrant des activités d'enseignement et de recherche. Le CHGR, dans la continuité de son Schéma Directeur Immobilier et Architectural, souhaite engager le regroupement et la mutualisation de ses activités ambulatoires sur 4 sites en agglomération rennaise. La présente opération porte sur : Le CTJ de Bruz (Centre Thérapeutique de Jour) propose la prise en charge de patients enfants et adolescents souffrant de troubles psychiques, mais ne nécessitant pas d'hospitalisation complète. Cette approche permet aux patients de continuer à vivre à domicile tout en recevant des soins adaptés à leurs besoins. Le CTJ est le regroupement des activités du CMP de Bruz. La parcelle retenue est située au 13, avenue Alphonse Legault 35170 BRUZ. Environ 700m pour un cout de 1 500 000 e HT

Identifikacijska oznaka postupka: 63ebd549-0dc8-4655-a389-55bb085bd335

Interna identifikacijska oznaka: GHT2026-15

Vrsta postupka: Ograničen

Glavna obilježja postupka: Le groupement de maîtrise d'œuvre retenu devra détenir les compétences listées à l'article 10 du règlement de concours et pourra être ainsi composé : 1. Un architecte au sens de la loi du 3 janvier 1 977 modifiée sur l'architecture ou groupement solidaire d'architectes (présence obligatoire d'un architecte inscrit à l'Ordre des architectes ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85-384 CEE du 10 juin 1985), 2. Un bureau d'études tous corps d'états ou plusieurs bureaux d'études spécialisés ayant des compétences d'ingénierie détaillées ci-dessous 3. Un économiste de la construction (qui peut

être interne ou externe au cabinet d'architecte principal ou bureau d'études). Les compétences exigées des opérateurs : Le candidat (ou groupement candidat) devra impérativement rassembler les compétences nécessaires à la construction de bâtiments d'ampleur, de budget et de complexité analogue à la présente opération, à savoir : Architecture; Technique conventionnelle tous corps d'états TCE (Structure, fluides, énergies, VRD, thermique , électricité); QEB; Sécurité incendie, Acoustique; Etudes de synthèse; BIM manager; Economie de la construction. En cas de groupement, l'architecte devra être mandataire. Pour les architectes ou chacun des architectes, il ne sera pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Ainsi un même prestataire ne peut être candidat que dans une seule équipe. Le bureau d'études tous corps d'états ou chacun des bureaux d'études spécialisés ne pourront au maximum se présenter comme cotraitant ou sous-traitant que dans trois équipes différentes, sous l'une ou l'autre de ces appellations. Pour les compétences en sécurité incendie, acoustique, études de synthèse, BIM, économie de la construction : le nombre de candidatures n'est pas limité.

2.1.1. Svrha

Priroda ugovora: Usluge

Glavna klasifikacija (cpv): 71200000 Arhitektonske i srodne usluge

2.1.2. Mjesto izvršenja

Grad: BRUZ

Zemlja – podregija (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Zemlja: Francuska

2.1.4. Opće informacije

Dodatne informacije: Conformément aux dispositions de l'article R.2122-6 du code de la commande publique, le concours sera suivi d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat ou à l'un des lauréats du concours. La mission confiée sera une mission de base de maîtrise d'œuvre telle que définie aux articles R.2431-4 et aux articles R.2431-8 à R.2431-16, R.2431-18 du code de la commande publique relatifs aux éléments de mission de maîtrise d'œuvre privée portant sur des opérations de construction neuve de bâtiment ainsi que par l'arrêté du 22/03/2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé. La mission du maître d'œuvre sera complétée par les éléments de mission suivants sous forme de mission complémentaire (MC) à chiffrage obligatoire : MC 1 : Mission de synthèse; MC2 BIM Manager. La mission du maître d'œuvre est aussi complétée par les éléments de missions suivants sous forme de prestations supplémentaires éventuelles (PSE) à chiffrage obligatoire : PSE 1 Mission CSSI. A défaut leur offre sera considérée comme irrégulière. Les autorisations administratives telles que décrites au CCTP seront à la charge du titulaire du marché public et notamment : Permis de construire ; Et toute autre autorisation et déclaration nécessaire à l'obtention des autorisations d'urbanisme, de sûreté/sécurité et d'environnement.

Pravna osnova:

Direktiva 2014/24/EU

Sans objet

Primjenjivo prekogranično pravo: Sans objet

2.1.6. Razlozi za isključenje

Izvori razloga za isključenje: Dokumentacija o nabavi

5. Grupa

5.1. Grupa: LOT-0001

Naslov: Concours restreint pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Thérapeutique de Jour (CTJ) Enfants Adolescents à Bruz (35)

Opis: Le nombre de candidats admis à concourir est fixé au nombre de 3. Les critères de sélection sont décrits à l'article 11 du règlement de concours. Le pouvoir adjudicateur engage la négociation avec le ou les lauréats qu'il désigne. La négociation porte sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché, sur la proposition d'honoraires ainsi que la prise en compte par le ou les lauréat(s) des observations éventuelles du jury sur son projet. Après négociation, le marché public de maîtrise d'œuvre sera attribué par le Pouvoir Adjudicateur et un avis d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sera publié. Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de cent-quatre-vingt (180) jours à compter la date limite de remise de l'offre finale. Le maître d'ouvrage organisera une réunion et une visite de site avec les participants au concours afin de répondre à l'ensemble des questions posées. La date de cette réunion sera précisée aux participants admis à concourir

Interna identifikacijska oznaka: GHT2026-15

5.1.1. Svrha

Priroda ugovora: Usluge

Glavna klasifikacija (cpv): 71200000 Arhitektonske i srodne usluge

5.1.2. Mjesto izvršenja

Grad: BRUZ

Zemlja – podregija (NUTS): Ile-et-Vilaine (FRH03)

Zemlja: Francuska

5.1.6. Opće informacije

Projekt javne nabave ne financira se sredstvima EU-a

Dodatne informacije: Afin de leur permettre de mettre en place une stratégie de prise en charge publique commune et graduée du patient dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité, les établissements parties se constituent en un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT). En application du décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire et du décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire, une convention constitutive a été signée le 30 juin 2016. Elle désigne le Centre Hospitalier universitaire de Rennes comme établissement support du GHT « Haute-Bretagne ». Seul l'établissement suivant est concerné par le présent marché public : - le CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER (CHGR). Ainsi, il est confié au CHU de Rennes la fonction d'assurer, pour le compte du CH GUILLAUME REGNIER, la passation du marché public ainsi que certaines missions liées à l'exécution (décision de reconduction, conclusion d'avenant, décision de résiliation). Les spécificités du CH GUILLAUME REGNIER sont précisées dans les pièces du marché public. Toutes les autres missions de la phase d'exécution des marchés publics relèvent du CH GUILLAUME REGNIER. L'exécution du marché public couvre son régime financier (le recours, le cas échéant, à la sous-traitance, la gestion et l'émission des ordres de service passés au titre des marchés publics, la vérification du service fait, le règlement, le versement d'avances et d'acomptes, la liquidation et le mandatement des factures, etc.). De ce fait, dans cette consultation, le terme « CHU de de Rennes » désigne l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Haute-Bretagne ». Le terme « CH GUILLAUME REGNIER » désigne l'établissement partie du

Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Haute-Bretagne ». Eu égard à l'objet du marché de maîtrise d'œuvre, les capacités attendues des candidats sont les suivantes : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-5 du code de la commande publique, le candidat ou l'un des membres du groupement, auteur du projet architectural et urbanistique, est inscrit à l'ordre des architectes pour les architectes français ou doit justifier par tout moyen équivalent, de son aptitude à exercer en France, pour les architectes étrangers. Capacité « professionnelle » : Le candidat, l'un des membres du groupement, ou un autre opérateur économique sur les capacités duquel le candidat ou le groupement s'appuie et sous réserve qu'il justifie de disposer desdites capacités pour l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, doit justifier de disposer des compétences minimales suivantes : Architecture ; ingénierie (Technique conventionnelle tous corps d'états soit TCE, Qualité environnementale du bâtiment soit QEB, Sécurité incendie, Acoustique, Etudes de synthèse, BIM manager), économie de la construction. Pour chaque compétence, le candidat présente pour les membres du groupement concernés, les certificats de qualification, étant précisé que le Pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent et notamment les certificats provenant d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Capacité « technique » Il n'est pas fixé de niveau minimal de capacité technique. Pour chaque compétence, le candidat présente pour les membres du groupement concernés, les ressources dont il dispose. Capacité « financière » Le candidat individuel ou les membres du groupement présentent le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices. Lorsque les informations concernant le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indiquer la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité. Preuve d'une assurance en cours de validité pour la responsabilité civile professionnelle et décennale : un document pour chaque membre du groupement. Références : Une sélection de références pertinentes au regard de l'objet du concours impérativement présentées dans les cadres de présentation fournis par l'acheteur. Les références devront être apportées par le ou les membres du groupement portant la compétence concernée. Une sélection de contrats de maîtrise d'œuvre exécutés (ou en train d'être exécutés) au cours des 5 dernières années dans le secteur de la santé mentale pour des opérations de construction neuve de nature et de complexité comparable à l'opération objet du concours (construction neuve d'un ERP, surfaces, montant financier, site urbain contraint et dense, ...). oPour l'architecte (Mandataire) Une sélection de 5 contrats de maîtrise d'œuvre exécutés (ou en train d'être exécutés) illustrant l'expérience du candidat au regard de l'objet du marché à réaliser o Pour les Bureaux d'études en ingénierie tous corps d'état « TCE » & qualité environnementale du bâtiment « QEB » Une sélection de 4 contrats de maîtrise d'œuvre exécutés (ou en train d'être exécutés) illustrant l'expérience du candidat au regard de l'objet du marché à réaliser oPour les compétences imposées dès la candidature (économie de la construction, CSSI, Etudes de synthèse, BIM, acoustique) : Sélection d'une référence significative oRéférence commune facultative Expérience souhaitée : Pour l'équipe candidate, une réalisation commune pertinente et réussie, architecte avec BET TCE, sur un chantier. Le groupement devra aussi fournir une synthèse explicitant l'organisation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre sur la base des compétences attendues, la compréhension des enjeux du programme, l'organisation du travail de l'équipe. Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : 1) Pertinence et adéquation de la composition de l'équipe Appréciee au regard des moyens humains, techniques et financiers mobilisés (capacité technique, économique et financière), de la complémentarité des compétences des membres du groupement (capacité organisationnelle de l'équipe) 2) Qualité et pertinence des références professionnelles Évaluées sur la base d'opérations de construction neuve de nature, de complexité et d'importance équivalentes (constructions réalisées dans le secteur de la santé

mentale, construction neuve d'un ERP, surfaces, montant financier, site urbain contraint et dense, ...), présentées par l'ensemble des membres du groupement, au regard des éléments demandés dans la rubrique « références ». NB : Tous les critères énoncés ci-avant sont considérés comme équivalents entre eux. Les critères d'évaluation des projets sont indiqués sans pondération (critères considérés équivalents entre eux), les indications mentionnées sous chacun d'eux ne constituent pas des sous-critères en soi mais des précisions sur les éléments qui permettront au jury d'apprécier le critère en question. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous : Critère n°1 : Qualités fonctionnelles : -Réponse au programme et choix de répartition des activités par niveau, potentialités d'évolution du projet, -Nature et qualité des flux et des circuits, -Qualité d'usage, -Respect des surfaces, Niveau des prestations techniques proposées par les candidats ; Critère n°2 : Qualité opérationnelle au regard de l'adéquation à l'enveloppe financière et au calendrier : -Cohérence de l'estimation prévisionnelle des travaux et compatibilité avec le budget annoncé par le maître d'ouvrage, -Pertinence du calendrier proposé, qualité de la stratégie d'organisation des études et du chantier ; Critère n°3 : Qualités architecturales, urbaines et d'insertion dans le site : -Qualités de l'inscription urbaine et d'insertion : adaptation au terrain, traitement des abords et des accès, -Qualités architecturales, d'organisation générale sur le site et de composition d'ensemble, -Respect des contraintes et des données d'urbanisme ; Critère n°4 : Qualités techniques et environnementales du projet : -Performances en matière de qualité environnementale et de développement durable, -Qualité des solutions techniques choisies, appréciée notamment au regard de leur fiabilité et de la pertinence de la technicité des solutions présentées de nature à améliorer la maintenance et réduire les coûts de fonctionnement et d'entretien, -Recevabilité réglementaire technique (sécurité incendie, sûreté, handicap...). Une prime est versée sur proposition du jury, à chacun des candidats admis à participer au concours. Son montant est de 7 000 € HT Cette prime est versée, sous réserve de la remise de prestations conformes au règlement du concours. Elle pourra être réduite ou supprimée dans les cas suivants: Il n'y a pas eu de prestations remises ; Les prestations sont irrégulières. Le jury proposera alors le montant qu'il estimera correspondre à la prestation fournie

5.1.9. Kriteriji za odabir

Izvori kriterija odabira: Dokumentacija o nabavi

Informacije o drugoj fazi postupka u dvije faze:

Minimalan broj natjecatelja koji će biti pozvani u drugu fazu postupka: 3

Maksimalan broj natjecatelja koji će biti pozvani u drugu fazu postupka: 3

Postupak će se odvijati u uzastopnim fazama. U svakoj fazi neki sudionici mogu biti isključeni

5.1.10. Kriteriji za dodjelu

Kriterij:

Vrsta: Kvaliteta

Naziv: ritère n1 : Qualités fonctionnelles Critère n2 : Qualité opérationnelle au regard de l'adéquation à l'enveloppe financière et au calendrier Critères n3 : Qualités architecturales, urbaines et d'insertion dans le site Critères n4 : Qualités techniques et environnementales du projet

Opis: Les critères d'attribution des projets sont précisés au règlement de concours.

5.1.11. Dokumentacija o nabavi

Jezici na kojima je dokumentacija o nabavi službeno dostupna: francuski

Adresa dokumentacije o nabavi: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons&keyWord=ght2026-15>

5.1.12. Uvjeti nabave

Uvjeti projektnog natječaja:

Odluka ocjenjivačkog suda obvezujuća je za kupca: ne

Članovi ocjenjivačkog suda: La composition du jury est fixée en application des dispositions des articles R. 2162-22 et R. 2162-25 du code de la commande publique

Svaki ugovor o uslugama nakon natječaja bit će dodijeljan jednom od pobjednika natječaja

Uvjeti podnošenja:

Elektroničko podnošenje: Obvezno

Adresa za podnošenje: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons&keyWord=ght2026-15>

Varijante: Nije dopušteno

Rok za primitak zahtjeva za sudjelovanje: 24/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) istočnoeuropsko vrijeme, srednjoeuropsko ljetno vrijeme

5.1.16. Dodatne informacije, posredovanje i pravna zaštita (preispitivanje)

Organizacija za postupke mirenja: TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Organizacija za preispitivanje (pravnu zaštitu): TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Informacije o rokovima za preispitivanje: Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte CS44416 35 044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28. Télécopie : 02 99 63 56 84. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr Les voies de recours ouvertes sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme ; Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne

Organizacija koja pruža dodatne informacije o postupku javne nabave: 35 CHU

Organizacija koja osigurava izvanmrežni pristup dokumentaciji o nabavi: 35 CHU

Organizacija koja pruža više informacija o postupcima preispitivanja (pravne zaštite): TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Organizacija koja prima zahtjeve za sudjelovanje: 35 CHU

Organizacija koja obrađuje ponude: 35 CHU

8. Organizacije

8.1. ORG-0001

Službeno ime: 35 CHU

Registracijski broj: 26350007600017

Odjel: ILLE-ET-VILAINE

Poštanska adresa: 2 rue Henri le Guilloux

Grad: RENNES

Poštanski broj: 35000

Zemlja – podregija (NUTS): Ile-et-Vilaine (FRH03)

Zemlja: Francuska

Kontaktna točka: Thomas Blanc-Veisse

E-pošta: t.blancveisse@ch-guillaumeregny.fr

Tel.: 0299333923

Profil kupca: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons&keyWord=ght2026-15>

Uloge ove organizacije:

Kupac

Organizacija koja pruža dodatne informacije o postupku javne nabave

Organizacija koja osigurava izvanmrežni pristup dokumentaciji o nabavi

Organizacija koja prima zahtjeve za sudjelovanje

Organizacija koja obrađuje ponude

8.1. ORG-0002

Službeno ime: TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Registracijski broj: 17350005900014

Poštanska adresa: 3 Contour de la Motte

Grad: RENNES

Poštanski broj: 35000

Zemlja – podregija (NUTS): Ile-et-Vilaine (FRH03)

Zemlja: Francuska

E-pošta: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Tel.: 0223212828

Uloge ove organizacije:

Organizacija za preispitivanje (pravnu zaštitu)

Organizacija koja pruža više informacija o postupcima preispitivanja (pravne zaštite)

Organizacija za postupke mirenja

10. Promjena

Verzija prethodne obavijesti koja se mijenja: 59a14da9-1607-4337-a556-d822dc2c70b8-02

Glavni razlog promjene: Ispravak pogreške kupca

Informacije o obavijesti

Identifikacijska oznaka / verzija obavijesti: 52a23e51-5467-4339-99c0-82b4bf690dc1 - 03

Vrsta obrasca: Nadmetanje

Vrsta obavijesti: Obavijest o projektnom natječaju

Podvrsta obavijesti: 23

Datum slanja obavijesti: 10/06/2026 09:27:57 (UTC+02:00) istočnoeuropsko vrijeme, srednjoeuropsko ljetno vrijeme

Jezici na kojima je ova obavijest službeno dostupna: francuski

Broj objave obavijesti: 402648-2026

Broj izdanja SL S-a: 111/2026

Datum objave: 11/06/2026